

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

16 septembre 2022

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. COCHARD, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à Mme NAZE), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), Mme EL HAOUCHI (pouvoir à M. BURGUIÈRE).

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

**Convention relative à
l'utilisation des
établissements aquatiques de
la CAGS**

Mme la Maire expose que, afin de permettre l'enseignement de la natation aux enfants des écoles primaires de la commune, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais met à disposition les établissements aquatiques de Sens (centre nautique Pierre Toinot ou piscine Tournesol)

Cette mise à disposition est consentie moyennant une participation qui s'élève à:

- 81 € par créneau horaire d'utilisation et par classe avec intervention pédagogique
- 61€ par créneau horaire d'utilisation et par classe sans intervention pédagogique

La commune prend en outre à sa charge le transport aller-retour des élèves.

A titre informatif, 22 séances avec intervention pédagogique ont été facturées pour l'année scolaire 2021-2022, soit un coût total de 1 782 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention relative à l'utilisation des Etablissements Aquatiques de la CAGS
- **AUTORISE** Mme la Maire à la signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant y compris son renouvellement annuel dans les mêmes conditions

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZE

